

## Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 16, Numéro 3

AVRIL 2018

### **PROJET DE RESTAURATION DE L'HABITAT CÔTIER**

Petit suivi du projet de restauration de l'habitat côtier en collaboration avec le Comité ZIP du Sud-de-L'Estuaire. Comme mentionné dans un bulletin de mars, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a été choisie pour bénéficier de l'argent disponible et de l'aide précieuse du Comité ZIP. Le secteur visé est celui de la Rue de la Grève entre le quai de Rivière-Trois-Pistoles et la croix commémorative du 300<sup>e</sup> anniversaire de la célébration de la 1<sup>ère</sup> messe. Les propriétaires riverains seront contactés le moment venu et invités à mettre la main à la pâte pour concrétiser ce beau projet. Au courant de l'année 2018, le Comité ZIP et divers intervenants s'occuperont de caractériser le site et déposer toutes les demandes nécessaires auprès de ministères concernés. La restauration de l'habitat côtier se fera au cours de l'année 2019. Vous serez informés des développements tout au long du projet.

### **LES NUMÉROS DE MATRICULES ONT ÉTÉ MODIFIÉS**

Cet article s'adresse aux contribuables utilisant les **services électroniques** (exemple : AccèsD Desjardins) pour le paiement des comptes de taxes. Nous vous demandons d'effectuer une vérification de votre numéro de matricule avant d'effectuer le prochain paiement du compte de taxes municipales. En effet, la réforme cadastrale de l'année 2017 a apporté la création de nouveaux numéros de matricules dans de nombreuses fiches d'évaluation. À ce jour, nous remarquons que plusieurs d'entre vous n'ont pas effectué la modification de leur nouveau numéro de matricule associé à leur unité d'évaluation. Ainsi, nous vous demandons de porter une attention **immédiate** afin de procéder à cette vérification dans votre programmation de paiements ou pour ceux à venir. Ceci nous évitera des confusions de paiement dans notre système comptable à l'égard de l'application des encaissements. Il est très important d'effectuer vos paiements avec les bons numéros de matricules pour que ceux-ci soient associés à votre compte de taxes lors de la réception électronique à la municipalité. Noter que lorsque vous modifierez votre numéro de matricule, n'oubliez pas d'inscrire la lettre « **F** » devant votre numéro.

### **ABRI D'AUTO TEMPORAIRE**

À noter que la présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée jusqu'au 1<sup>er</sup> mai. Nous comptons sur votre collaboration afin de les démonter et ranger avant la date prescrite.

### **PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL**

Les lundis **9 avril, 14 mai et 11 juin** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*

### **OUVERTURE DES VALVES – DU 30 AVRIL AU 4 MAI 2018**

SELON LE POINT 3.1 DE L'ORDRE DU JOUR DU RÈGLEMENT N° 411 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018



#### **POINT 3.1: Imposition d'un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc**

- Ouverture ou fermeture autre que pour réparation / résidences saisonnières

Afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par l'ouverture ou la fermeture des entrées de service, il est par le présent règlement exigé à chaque fois qu'un propriétaire d'habitation saisonnière en fait la demande un tarif d'un montant de 35 \$. A noter qu'aucune charge ne s'applique lors de **l'ouverture (les 30 avril, 1, 2, 3 et 4 mai 2018 inclusivement)** et la fermeture (les 22, 23, 24, 25 et 26 octobre 2018) des entrées de service du réseau d'aqueduc. Si cela n'est pas déjà fait nous vous demandons de bien vouloir retourner votre formulaire rempli. La tarification est facturée au propriétaire et est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due. La demande doit être effectuée une semaine à l'avance à la municipalité avant la réalisation du service afin de planifier les déplacements du service municipal. La réalisation du service s'effectue en semaine, soit du lundi au vendredi. Le présent article ne s'applique pas pour les urgences, telles que les bris au tuyau d'entrée d'eau et à la vanne d'arrêt intérieur.

### **ÉMISSION DES PERMIS**

La responsable de l'émission des permis, Madame Sarah Gauvin, est disponible LES LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et les VENDREDIS de 8h30 à 12h00. Tous les travaux visés par les règlements d'urbanisme doivent faire l'objet de permis et de certificats, car les travaux ne peuvent être débutés avant leur émission. Nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en composant le 418-851-3009 poste 4. Merci de votre compréhension !



## RÈGLEMENT n° 244 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS) RECYCLABLES ET ORGANIQUES



Le 24 mai 2017, le conseil de la MRC des Basques adoptait le règlement 244 relatif à la gestion des matières résiduelles (déchets), des matières recyclables et des matières organiques. **Cette réglementation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018.** Elle découle de la mesure 30 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce deuxième bulletin qui aborde la réglementation des industries, commerces et institutions (ICI).

1. Les collectes de l'ICI se font du lundi au vendredi, entre 5 h le matin et 17 h le soir.
2. L'ICI doit placer le ou les bacs pour la collecte en bordure de chemin au plus tôt à 17 h le jour précédent la collecte et il doit l' (ou les) enlevé au plus tard à 22 h le jour de la collecte.
3. L'ICI doit assurer un accès au conteneur, incluant une aire de dégagement libre de tout obstacle (neige, véhicules et autres) le jour de la collecte. En cas de difficulté d'accès au conteneur, la MRC n'est pas responsable des dommages causés par le service de collecte ou par l'impossibilité de procéder à la collecte.

Le service de collecte n'inclut jamais la collecte de pneus, de matières interdites, de matières dangereuses, de résidus de construction, de technologie de l'information et des communications ou de vidange de fosses septiques. L'occupant est tenu de disposer correctement les déchets ne relevant pas du service assuré par la MRC en respectant tous les règlements.

### Écocentre

1. Les matières qui ne sont pas acceptées par les différents types de collectes de la MRC doivent être déposées à l'Écocentre (2, Route à Cœur, Notre-Dame-des-Neiges).
2. Seules les matières indiquées dans la liste des matières acceptées sont admises à l'Écocentre (Annexe E).
3. Le dépôt des matières est assujéti aux règles et aux modalités de fonctionnement établies par l'Écocentre. Pour toute information, composez le 418 851-1366.

**Pour obtenir l'information complète de ce règlement, rendez-vous sur le site Internet de la MRC des Basques au [www.mrcdesbasques.com](http://www.mrcdesbasques.com) sous l'onglet LA MRC, puis Les matières résiduelles et choisissez dans la section Documents et règlements le règlement 244.** Les annexes A à E vous présenteront les matières acceptées et refusées pour chacune des collectes.

### ÉCOCENTRE OUVERTURE LE 11 AVRIL 2018

**HORAIRE :** du mercredi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 16h, **du 11 avril au 10 novembre 2018.**

#### INFORMATIONS :

[www.recuperationdesbasques.com](http://www.recuperationdesbasques.com) / [recuperationdesbasques@bellnet.ca](mailto:recuperationdesbasques@bellnet.ca) / 418 851-1366

Veuillez noter qu'il n'y a pas de collecte de feuilles mortes prévue dans la municipalité, vous devez donc apporter vos feuilles mortes, gazon et branches directement à l'Écocentre.

Types de collectes de la MRC pour l'ICI	Types de contenant	Modalités
<b>Matières organiques</b>	Bacs de 120 ou 240 litres.	Les matières acceptées sont celles indiquées au règlement 244 (Annexe A). Contrairement au résidentiel, l'ICI peut utiliser des sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec.
<b>Déchets (résidu ultime)</b>	1 à 3 bacs de 240 ou 360 litres. Lorsqu'il génère plus de 3 bacs, un conteneur de 2 à 8 verges doit être utilisé. La MRC peut autoriser plus de 3 bacs.	Les matières acceptées sont celles indiquées au règlement 244 (Annexe C).
<b>Matières recyclables</b>	Sacs transparents d'une capacité de 100 litres et/ou des boîtes.	Les matières acceptées sont celles indiquées au règlement 244 (Annexe B). Le carton et le papier doivent être propres. Les boîtes de carton doivent être défaites, aplaties, liées en paquets.
<b>Plastiques agricoles</b>	Aucun	Participer à la collecte du plastique agricole ou l'acheminer à l'écocentre. Entreposer le plastique dans un endroit facile d'accès. Il doit être exempt de saleté, aplati et lié en paquet de 25 kg et moins.
<b>Encombrants (gros rebuts)</b>	Maximum 6 vg <sup>3</sup> /adresse/collecte	Les matières acceptées sont celles indiquées au règlement 244 (Annexe D). Il est interdit de laisser en bordure de chemin un encombrant muni d'un dispositif de fermeture non neutralisé. Les encombrants doivent être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet. Ils ne peuvent être laissés sur le trottoir ou de façon à empiéter dans l'emprise du chemin. Ils peuvent être placés 24 h avant la date de collecte. Tout objet non enlevé doit être retiré dans les 72 h suivant la collecte.

### DU THÉÂTRE POUR UNE BONNE CAUSE À TROIS-PISTOLES

Pour une quatrième année consécutive, la troupe de théâtre «Les Têtes-Art» s'associe au Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB). Solidairement, les deux organisations invitent toute la population à assister à **la comédie théâtrale «La justice, plus ça change plus c'est pareil!»** qui sera présentée **le 27 avril à 20h et le 29 avril à 14h** à l'auditorium de l'école secondaire de **Trois-Pistoles**. Des billets au coût de 10\$ sont disponibles chez Kadorama et au dépanneur Ultra (Guérette).

Tout comme l'an dernier, l'objectif est d'offrir 5000\$ au CAPAB en plus de soutenir une deuxième cause importante soit la Fondation de la persévérance scolaire de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. Rappelons que la troupe de théâtre «**Les Têtes-Art**» dirigée par l'enseignante Christine Pelletier existe depuis plus de 13 ans et regroupe 12 acteurs et actrices de la MRC des Basques. Il s'agit d'une initiative de l'éducation des adultes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.



**Pour information : 418-851-4040**

### AFEAS RÉUNION 9 AVRIL

L'AFEAS de Trois-Pistoles invite ses membres, conjoints et ami (es) à la réunion du 9 avril prochain à 19h30 à la salle Vézina. Mesdames Jeanne-D'arc Lagacé et Francine Lebel nous entretiendront sur le sujet suivant: Les plantes qui soignent. Bienvenue à tous.